



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

IFREMER

Question écrite n° 83878

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le choix d'Ifremer de mettre en arrêt technique deux navires de l'Ifremer, « l'Atalante » et le « Pourquoi Pas », dans les chantiers navals de Durban (Afrique du Sud) et de Gdansk (Pologne). En effet, les chantiers navals de ces deux villes ont été préférés à des chantiers navals français, notamment à celui de Brest géré par la société Navtis. Cette société avait effectué les deux premiers entretiens du « Pourquoi pas » depuis 2005, et disposait du savoir-faire nécessaire à l'opération d'entretien du navire, mais a vu sa candidature rejetée par l'armateur de l'Ifremer, Genavir, au bénéfice des chantiers de Gdansk. Les raisons de ces choix de l'Ifremer n'ayant pas été expliquées, il lui demande donc de fournir des informations sur ce choix surprenant et défavorable à l'emploi breton.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83878

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur, recherche et innovation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2015](#), page 4899

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)